

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
MODIFICATION DES CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT**

1. Référence : Pièce C-UC-0008, p. 8.

Préambule :

« UC recommande donc à la Régie de réduire le budget des CNE de 19,1 M\$, soit les montants correspondants à l'accroissement de la charge de maintenance par rapport à l'année historique 2013. UC suggère de retrancher ce montant de façon globale, mais note toutefois qu'il pourrait être alloué en bonne partie à la croissance de la masse salariale associée (15 M\$), et les 4,1 M\$ aux autres postes affectés par la non-réalisation des opérations de maintenances (stocks, services externes etc.) ».

Demande :

1.1 L'intervenante recommande une réduction de 15 M\$ à la rubrique masse salariale, ainsi qu'une réduction de 4,1 M\$ aux autres charges directes (rubriques stocks, services externes, entres autres). Veuillez justifier davantage votre recommandation et fournir les calculs à l'appui.